

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 782/2014 DE LA COMMISSION**du 17 juillet 2014****suspendant le dépôt des demandes de certificats d'importation pour les produits du secteur du sucre dans le cadre de certains contingents tarifaires**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 188, paragraphes 1 et 3,vu le règlement (CE) n° 891/2009 de la Commission du 25 septembre 2009 portant ouverture et mode de gestion de certains contingents tarifaires communautaires dans le secteur du sucre ⁽²⁾, et notamment son article 5, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Les quantités couvertes par les demandes de certificats d'importation déposées auprès des autorités compétentes du 1^{er} au 7 juillet 2014 conformément au règlement (CE) n° 891/2009 sont égales à la quantité disponible sous le numéro d'ordre 09.4325.
- (2) Il y a lieu de suspendre jusqu'à la fin de la campagne de commercialisation le dépôt de nouvelles demandes de certificats pour le numéro d'ordre 09.4325 conformément au règlement (CE) n° 891/2009,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Le dépôt de nouvelles demandes de certificats correspondant aux numéros d'ordre indiqués à l'annexe est suspendu jusqu'à la fin de la campagne de commercialisation 2013/2014.

*Article 2*Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 17 juillet 2014.

*Par la Commission
au nom du président,*

Jerzy PLEWA

Directeur général de l'agriculture et du développement rural

⁽¹⁾ JO L 347 du 20.12.2013, p. 671.⁽²⁾ JO L 254 du 26.9.2009, p. 82.

ANNEXE

«Sucre concessions CXL»

Campagne de commercialisation 2013/2014

Demandes déposées du 1.7.2014 au 7.7.2014

N° d'ordre	Pays	Nouvelles demandes
09.4317	Australie	
09.4318	Brésil	
09.4319	Cuba	Suspendues
09.4320	Tout pays tiers	Suspendues
09.4321	Inde	Suspendues

«Sucre Balkans»

Campagne de commercialisation 2013/2014

Demandes déposées du 1.7.2014 au 7.7.2014

N° d'ordre	Pays	Nouvelles demandes
09.4324	Albanie	
09.4325	Bosnie-Herzégovine	Suspendues
09.4326	Serbie	
09.4327	Ancienne République yougoslave de Macédoine	

Mesures transitoires, «Sucre importation exceptionnelle» et «Sucre industriel importé»

Campagne de commercialisation 2013/2014

Demandes déposées du 1.7.2014 au 7.7.2014

N° d'ordre	Type	Nouvelles demandes
09.4367	Mesures transitoires (Croatie)	Suspendues
09.4380	Importation exceptionnelle	
09.4390	Sucre industriel	